

CERTIFICAT N°8448

VERSION 1

EQUANIDOMI PARIS

16, rue Salneuve

75017 PARIS



a obtenu la Certification de Services QUALICERT
conformément au référentiel
« **Services aux particuliers – RE/SAP/07bis** »

N° de SIRET : 85068373100010

Délivré le **20/05/2020**
Valable jusqu'au **19/05/2023**

Edité le **09/06/2020**

La Directrice Certification



Page 1



CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

- Engagement de la direction et valeurs de l'organisme
- Accueil personnalisé avec sécurisation des données
- Analyse de la demande avec l'élaboration d'une offre de service claire et adaptée (devis, contrat)
- Réalisation, suivi et maintien de la prestation
- Professionnels compétents et formés
- Evaluation de la qualité et démarche d'amélioration continue



Certificat N° 8448
Version 1

Page 2
Edité le 09/06/2020



QUALICERT est la Marque de Certification de Services de SGS ICS SAS
29 avenue Aristide Briand
F- 94111 ARCUEIL Cedex
Téléphone + 33 (0) 1 41 24 86 54 - Fax + 33 (0) 1 41 24 89 96
www.fr.sgs.com/certification
SAS au capital de 200 000 € - RCS Créteil 403 293 103 - APE 7120B

NB : Ce certificat reste la propriété de SGS ICS. Il doit lui être restitué en cas de suspension ou de retrait

ACTIVITES CERTIFIÉES

SERVICE A DOMICILE (SAP)/SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD)

La liste des activités certifiées, en mode : PRESTATAIRE

Au titre du régime de l'autorisation

Services d'aide et d'accompagnement à domicile (prestataire) qui interviennent auprès :

- des personnes âgées de plus de 60 ans
- des personnes handicapées
- des familles fragiles

pour des actions liées aux actes essentiels de la vie, au soutien à domicile, à la préservation ou la restauration de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne et au maintien ou au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage ainsi que les services assurant des activités d'aide personnelle à domicile ou d'aide à la mobilité dans l'environnement de proximité au bénéfice de familles fragiles.



Certificat N° 8448
Version 1

Page 3
Edité le 09/06/2020



ACTIVITES CERTIFIÉES

Au titre du régime de l'agrément

- garde d'enfants à domicile en dessous d'un âge fixé par arrêté conjoint du ministre chargé des services et du ministre chargé de la famille
- accompagnement des enfants en dessous d'un âge fixé par arrêté conjoint du ministre chargé des services et du ministre chargé de la famille dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante), à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile
- assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées et aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques qui ont besoin de telles prestations à domiciles, quand ces prestations sont réalisées dans les conditions prévues aux 1° et 2° de l'article L.7232-6 du Code du Travail, à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux à condition qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues à l'article L.1111-6-1 du Code de la santé publique et du décret n°99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales,
- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives quand cette prestation est réalisée dans les conditions prévues aux 1° et 2° de l'article L. 7232-6 du Code du Travail, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile



Certificat N° 8448
Version 1

Page 4
Edité le 09/06/2020



ACTIVITES CERTIFIÉES

accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenade, aide à la mobilité et au transport de personnes, actes de la vie courante) quand cet accompagnement est réalisé dans les conditions prévues aux 1° et 2° de l'article L.7232-6 du Code du Travail, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile.

Au titre du régime de la déclaration

- entretien de la maison et travaux ménagers
- petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage
- travaux de petit bricolage dits «homme toutes mains»
- garde d'enfants à domicile au-dessus d'un âge fixé par arrêté conjoint du ministre chargé des services et du ministre chargé de la familles
- soutien scolaire à domicile ou cours à domicile
- soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes
- préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux courses
- livraison de repas à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile
- collecte et livraison à domicile de linge repassé, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile
- livraison de courses à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile
- assistance informatique à domicile
- soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes
- préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux courses
- livraison de repas à domicile, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile



Certificat N° 8448
Version 1

Page 5
Edité le 09/06/2020



ACTIVITES CERTIFIÉES

- maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire
- assistance administrative à domicile
- accompagnement des enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante), à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile
- interprète en langue des signes, technicien de l'écrit et codeur en langage parlé complété
- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes mentionnées au 20° du II de l'article D 7231-1, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile
- accompagnement des personnes mentionnées au 20° du II de l'article D 7231-1 dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante), à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités réalisées à domicile
- assistance aux personnes autres que celles mentionnées au 3° du I de l'article D 7231-1 qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exclusion des soins relevant d'actes médicaux



Certificat N° 8448
Version 1

Page 6
Edité le 09/06/2020



QUALICERT est la Marque de Certification de Services de SGS ICS SAS
29 avenue Aristide Briand
F- 94111 ARCUEIL Cedex
Téléphone + 33 (0) 1 41 24 86 54 - Fax + 33 (0) 1 41 24 89 96
www.fr.sgs.com/certification
SAS au capital de 200 000 € - RCS Créteil 403 293 103 - APE 7120B

NB : Ce certificat reste la propriété de SGS ICS. Il doit lui être restitué en cas de suspension ou de retrait